<u>E-MAIL</u>: <u>MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr</u> Site de la Mairie: www.flavy-le-martel.com

<u>Procès-verbal de la réunion</u> du Conseil Municipal du mercredi 25 novembre 2015 à 20 heures 00

L'An deux mille quinze, le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

<u>Etaient présents</u>: Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS - M. FAUQUEMBERGUE - Mme PATTE – M. MOUFLIER – Mme DERUERE - Mme BOURGIS - Mme BOUCHER - Mme VIOLIER – M. BRUNEL - M. PETITNITOT – M. LOBBE – Mme CORDIER.

Absent : M. GARY

Représentés: M. GARY par pouvoir à M. FAUQUEMBERGUE

Avant l'ouverture de séance, M. Gérard BRUNEL propose de faire parvenir à M. ABRAHAM Hervé, Secrétaire de Mairie, absent pour raison de santé un mot de sympathie et de prompt rétablissement.

Suite aux attentats survenus à PARIS, le vendredi 13 novembre 2015 et en l'honneur des victimes, Mme le Maire invite l'Assemblée à respecter une minute de silence.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Aucun membre du Conseil Municipal ne souhaitant exercer le rôle de Secrétaire de séance, Mme le Maire invite l'Assemblée à procéder à sa désignation par vote à bulletin secret.

M. PETITNIOT Joël est élu Secrétaire de séance par : 10 voix

M. JULIEN Patrick: 3 voix
M. DUBOIS Claude: 2 voix
Mme CORDIER Emeline: 2 voix
M. MOUFLIER Alain: 1 voix

1 vote blanc

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2015

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

3. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I)

La loi NOTRe du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prescrit le calendrier, les conditions d'élaboration et la mise en œuvre du nouveau S.D.C.I (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale).

La loi NOTRe ayant fixé à 15 000 habitants le seuil minimum de population des établissements de coopération intercommunale, la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON, comprenant 10 500 habitants est ainsi dans l'obligation de fusionner avec une autre structure intercommunale.

Concernant le territoire de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoit :

- la fusion de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON et de la Communauté de Communes du Val d'Oise, regroupant 51 communes pour une population de 26 765 habitants ;
 - la dissolution de 2 syndicats des eaux :
 - Syndicat d'adduction d'eau et d'assainissement de la Vallée de la Somme ;
 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise ;
- l'intégration de la Commune de FLAVY-LE-MARTEL dans le périmètre d'intervention d'un Syndicat de rivières (Syndicat du bassin versant de l'Oise Axonaise).

Le Conseil Municipal décide pour 10 voix pour – 5 contre dont 4 de la Liste Citoyenne Tous pour Flavy - 4 abstentions :

- de donner un avis favorable au projet de S.D.C.I concernant notre territoire, notamment à la fusion de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON avec la Communauté de Communes du Val d'Oise, cette option respectant le mieux l'identité de notre territoire rural et les solidarités qui se sont nouées entre les élus et la population ;
- **déplore toutefois** que le calendrier de mise en place de cette nouvelle organisation ne permette pas de régler dans les meilleures conditions les aspects financiers, juridiques, sociaux et matériels liés à cette fusion.

4. <u>Versement d'une subvention complémentaire à l'Association « A Nous Loulous » - Prise en charge du spectacle de Noël de l'école primaire</u>

L'Association « **A Nos Loulous** » ayant accepté d'assurer la prise en charge matérielle et financière du spectacle de Noël du jeudi 17 décembre 2015 pour les élèves de l'école primaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention complémentaire de 650 € à l'Association « A Nos Loulous » au titre de l'année 2015 correspondant au coût du spectacle.

5. Classe de neige des élèves de C.M.2 – Participation financière de la commune

Mme le Maire expose à l'Assemblée que les élèves de C.M.2 (classes de Mme LELOIRE et de Mme MONTAY) envisagent une sortie en classe de neige d'une durée de 6 jours du 22 au 27 février 2016 à LA JUMENTERIE (Vosges).

L'effectif actuel de la classe est de 22 élèves dont 20 domiciliés dans la commune et 2 dans des communes extérieures (ANNOIS – CLASTRES).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire une subvention de 120 € pour chaque élève de la commune inscrit à cette sortie.

6. <u>Financement de l'Emploi créé par la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON</u> pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 23 septembre dernier, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur la proposition du Conseil Communautaire concernant le financement du poste d'urbanisme créé par la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON.

Une commune siégeant au conseil communautaire s'étant prononcée contre cette proposition, cette mesure de « retenue à la source » n'a pas été mise en place.

Le Conseil Communautaire propose que le financement de l'emploi de l'agent assurant l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation des sols soit défini dans une convention passée entre la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON et les communes intéressées, la contribution forfaitaire de ces communes étant calculée sur la base de 10% de l'attribution reçue au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales en N-2, soit une contribution de 1 236 € au titre de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition et autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON.

7. <u>Réhabilitation du logement communal n°68 Rue André BRULE – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental</u>

Mme le Maire rappelle le montant élevé ds travaux de réhabilitation du logement n°68 rue André BRULE, 91 230 € H.T, hors frais de maîtrise d'œuvre, Coordinateur Sécurité et divers.

Pour cette opération une subvention forfaitaire de 1 500 € a été attribuée dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local 2015 / 2017.

Compte tenu du montant important restant à la charge de la commune, le conseil municipal décide de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention complémentaire de 3 000 € par :

- 15 voix pour;
- 4 abstentions (Elus de la Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY) qui rappellent leur désaccord en vue de la réhabilitation du logement n°68 rue André BRULE en maison d'habitation plutôt qu'en bâtiment à usage culturel ou associatif.

Il est souligné que cette décision a déjà été discutée lors de précédentes réunions, notamment lors de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle le budget 2015 a été adopté.

8. <u>Travaux de réhabilitation de la Salle Polyvalente – Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local (CDDL)</u>

Le Conseil Municipal sollicite l'intervention financière du Conseil Départemental au titre du C.D.D.L pour la réalisation de cette opération.

9. <u>Demande de subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la Réserve Parlementaire – Travaux</u> de réhabilitation de la Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal sollicite le concours exceptionnel de l'Etat au titre de la Réserve Parlementaire afin de diminuer la charge financière supportée par la Commune pour la réhabilitation d la Salle Polyvalente (1ère phase) concernant plus particulièrement les travaux de conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

11. Fête et Cérémonies : dépenses prévisibles à engager sur les articles 6232 et 6257 du budget 2016

Mme le Maire informe l'Assemblée que suite à la réception d'une circulaire de M. le Préfet de l'Aisne, il convient de compléter la liste des différentes manifestations comme suit :

Article 6232 (Fêtes et Cérémonies)

- Fin avril : Souvenir des Déportés Vin d'honneur et gerbe ;
- 8 mai : Anniversaire Victoire 1945 Vin d'honneur et gerbe ;
- 29 mai : Verdun Vin d'honneur et gerbe ;

- <u>13 et 14 juillet</u>: Fête Nationale Vin d'honneur et gerbe Achat de marchandises et de lots;
- Fin septembre : Fête Communale ;
- 11 novembre : Armistice 1918 Vin d'honneur et gerbe ;
- <u>18 juin</u> : Commémoration Appel Historique Vin d'honneur et gerbe ;
- <u>19 mars et 5 décembre</u> : Commémoration fin de la Guerre d'Algérie Vin d'honneur et gerbe ;
- Cérémonies Mac'Connell: Vin d'honneur et gerbe ;

Article 6257 (Réceptions)

- Janvier : Vœux du Maire Concours des décorations et illuminations
- <u>Fin mai Début juin</u>: Réception Fêtes des Mères: Vin d'honneur Achat de fleurs et de cadeaux Cérémonie 2^{ème} DB.
- <u>Octobre Novembre</u> : Réception des Maisons Fleuries Vin d'honneur Achat de fleurs ;
- <u>Décembre</u>: Réception des participants au TELETHON Fête de Noël des écoles primaires Réception du personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année (Achat d'une carte-cadeau au personnel permanent de la commune ainsi qu'aux différents personnels sous contrat de droit privé (Emplois d'Avenir Contrats Uniques d'Insertion) Vin d'honneur;
- Cérémonies de citoyenneté (remise de cartes électorales) ;
- <u>En cours d'année</u>: Réception des couples célébrant leurs noces d'or ou de diamant (Vin d'honneur et compositions florales ou achat de cadeaux).

Une délibération est adoptée concernant l'établissement de la liste des différents manifestations susceptibles d'occasionner des dépenses de fêtes ou réceptions imputables sur les articles 6232 et 6257 du budget 2016.

11. Tarifs communaux 2016

Le Conseil Municipal décide l'application d'une hausse de 0,60 % représentant la variation de l'indice des prix à la consommation sur les ménages d'octobre 2014 à octobre 2015 pour la plupart des tarifs communaux (locations de la Salle Polyvalente et tarifs annexes – concessions dans le cimetière et tarifs du site cinéraire...).

Les tarifs du service de cantine et de garderie périscolaire restent inchangés au titre de l'année scolaire 2015/2016.

12. Révision de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2003 relatif au classement sonore des voies routières de la commune supportant un trafic supérieur à 5 000 véhicules / jour

Dans chaque département, le Préfet est chargé de recenser et de classer les infrastructures de transports terrestres en 5 catégories (de 1 à 5) en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Après consultation des communes, le Préfet détermine les secteurs affectés par le bruit au voisinage de ces infrastructures ainsi que les niveaux sonores à prendre en compte par les constructeurs et les isolements acoustiques à respecter ors de la construction d'un bâtiment.

Sont classées toutes les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules / jour, ce qui est le cas pour la rue André BRULE qui fait l'objet par le Préfet de l'Aisne d'une proposition de classement en 4 catégories (largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure = 30 mètres).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le classement de la Rue André BRULE en catégorie bruit 3 (largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure = 100 m).

Informations diverses

* Radars pédagogiques

L'installation de radars pédagogiques est prévue en Avril – Mai 2016 par l'Entreprise INEO d'HOLNON.

* Cantine et garderie périscolaire

Un nouvel « Emploi d'Avenir » a été recruté en complément du personnel déjà en place (remplacement d'un agent ayant mis fin à son contrat « Emploi d'Avenir » suite à une embauche en C.D.I).

* Projet de logements Rue Maurice MOREAU par l'OPAL

L'OPAL nous informe qu'un accord a été trouvé avec les Consorts HUBAU sur le prix de l'acquisition du terrain Rue Maurice MOREAU.

Le projet de construction comporte 17 logements, sa présentation se fera le 1^{er} décembre prochain en Mairie.

Comme pour les autres lotissements de l'OPAL réalisés dans la Communauté, il est demandé à la C32S la prise en charge de la voirie, la commue y participant pour moitié.

* S.D.I.S

Une réunion s'est tenue pour déterminer les nouvelles participations financières des communes aux frais de fonctionnement du S.D.I.S.

Cette contribution sera calculée selon de nouveaux critères (nombre d'habitants, potentiel fiscal, nombre d'interventions....).

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours informe que certaines interventions gracieuses pour la population vont dorénavant devenir des services payants (nids de guêpes, inondation de cave, service sécurité et incendie volontaire...).

Une subvention sera accordée à la commune suite à la signature d'une convention entre le S.D.I.S et la Mairie qui autorise l'un de nos employés en Emploi d'Avenir à quitter son poste lors d'interventions du Centre de Secours de FLAVY-LE-MARTEL en sous-effectif.

* Marche HOLLANDAISE

Le 21 novembre dernier la Mairie a reçu un groupe d'une trentaine de marcheurs venus de HOLLANDE, d'origines différentes pour PARIS. Ils marchaient pour la préservation du climat.

Ils ont été reçus par Mme le Maire et 3 conseillères qui leur ont offert boissons chaudes et gâteaux réalisés par elles-mêmes.

Tout s'est déroulé dans une une très bonne ambiance.

* Travaux

Après la réfection du Lotissement Epinette MARGOT et Impasse de LA FERE, des travaux de réfection de voirie sont prévus Rue des Juifs et Impasse de la Grimouselle.

La Commission Voirie s'est réunie dernièrement avec l'USEDA pour la présentation du projet d'enfouissement des réseaux électriques.

* City-Stade

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réglementation du City-Stade élaboré lors d'une réunion des membres de la Commission « Animation ».

Questions d'initiative

- M. VAN ISACKER Eric: informe qu'il serait nécessaire de se séparer d'un certain nombre de matériel au rebut, au niveau des locaux techniques → il est proposé de procéder à un inventaire pour créer un lot à vendre ;
- M. LEFEVRE Régis : annonce l'acquisition d'une remorque agricole qui viendra remplacer l'existante très vétuste ;
- <u>M. JULIEN Patrick</u>: informe qu'un gîte rural réhabilité par la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON ouvrira ses portes à SERAUCOURT-LE-GRAND en décembre 2015;
- <u>M. DUBOIS Claude</u>: s'interroge sur les critères d'attribution des logements qui seront construits Rue Maurice MOREAU par l'OPAL → les logements seront attribués prioritairement aux personnes âgées ou aux jeunes couples car il s'agit de petits logements ;
- <u>M. FAUQUEMBERGUE Jean-François</u>: annonce la préparation du prochain bulletin municipal. Une réunion de la Commission « Bulletin Municipal Communication» est proposée le 08 décembre au matin ;
 - regrette le manque de participation des Associations lors de la réunion pour l'organisation du TELETHON ;
 - demande le concours des membres du Conseil Municipal pour la confection de gâteaux à vendre lors du TELETHON (manifestation qui se déroulera de 10h à 14h, grande salle polyvalente ;
 - propose la mise en sens unique de la Rue des Clichets à cause d'une mauvaise visibilité et la mise en place d'un nouveau miroir en remplacement de celui existant déjà → il est mis en doute la faisabilité de cette proposition, la Commission Voirie sera convoquée pour étudier cette demande ;
- <u>M. MOUFLIER Alain</u>: informe l'élection prochaine des Membres du CA de l'Association « La Perche » Invite Mme LANCO et M. JULIEN à ces élections ;
- M. BRUNEL Gérard : annonce sa candidature aux Elections Régionales ;
- <u>Mme CORDIER Emeline</u>: demande des informations complémentaires sur la future construction de la caserne du Centre de Secours ;
 - demande d'excuser l'absence des représentants de l'Association « A Nos Loulous » lors de la réunion pour l'organisation du TELETHON ;
 - indique que la réparation de voirie effectuée sur la chaussée au niveau du n° 5 Rue André BRULE a été inefficace.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 14 décembre 2015

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Joël PETITNIOT

Danielle LANCO